

2025-0908
2025-03-24

PNMDC (54%)

MICROBICIDE LIQUIDE CONCENTRÉ

Pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement

En Solution

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO D'HOMOLOGATION: 18592

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Potassium N-methyldithiocarbamate 54%



DANGER – POISON

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 20 L à Camion-Citerne

Laboratoires Buckman du Canada ltée

PO Box 41059

Montreal CP Marcel-Laurin, QC

H4R 0N1

877-282-5626

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:

Chemtrec 703-741-5970

2025-0908
2025-03-24

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: Le produit est toxique pour les poissons. Tenir éloigné des lacs, ruisseaux ou étangs. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture, lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

PNMDC est utilisé pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement. Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Les formulateurs sont responsables de leurs propres enregistrements sous la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Nocif si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, ainsi que toute contamination des aliments. Porter des lunettes protectrices (lunettes à coques), des gants de caoutchouc et des vêtements de protection.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.